

L'écho de la roche

Journal de la commune de FLEUREY LES FAVERNEY

Sommaire:

L'édito de M. le Maire
Personnel Communal — Très Haut débit
Nos étangs
Le PLU — L'eau Potable
Communauté de Communes
Projet Boulangerie
Décisions communales
Travaux église — Les chats errants
Brèves, petites nouvelles petits projets

Mairie de Fleurey

Tel: 03.84.91.31.59

Fax: 03.84.91.38.76

Ouvert le Lundi et mercredi
de 13h à 18h.

et le Vendredi de 17h à 19h.

✉ fleurey-les-faverney@wanadoo.fr

Site internet: fleurey.fr



État civil

Naissances

- CAMUS Loévan: 04/03/2015
- GUILLOT Thya: 06/03/2015

Le conseil municipal:

Franck TISSERAND, Maire
Pascal CAMUS, 1er Adjoint
Patrick RENAULT, 2ème Adjoint
Jean-Paul PORCHEROT, Conseiller
Florent GONET, Conseiller
Marie-Luce LOMBARDO, Conseillère
Jean-Pierre MILLIOT, Conseiller
Laurent CAMUS, Conseiller,
Vanessa FARBER, Conseillère
Clémentine BERNET, Conseillère.

Numéro de portable du Maire, en cas d'urgence:

06.78.12.16.85

mail: f.tisserand@wanadoo.fr



Il peut arriver, en raison de réunions

ou évènements non habituels, que la Mairie soit fermée le vendredi.

Il est toutefois toujours possible, en cas d'urgence, de convenir d'un rendez vous sur un autre créneau horaire.

Manifestations à FLEUREY LES FAVERNEY

07/06	Vide grenier	17/07	Cinéma Plein air
20/06	Fête de la Musique	06/08	Folklore (Géorgie)
05/07	Grande course de Caisses à Savon	27/09	Fête Patronale
12/07	Baptême Jet ski	10/10	Soirée PIZZA
13/07	Bal Populaire & Feux d'artifice	11/11	Repas Anciens Combattants
14/07	Fête Nationale	06/12	Repas des Anciens

L'édito de M. le Maire

Plus d'une année est passée depuis les dernières élections municipales, un point d'étape important qui permet d'évaluer les actions engagées.

Un an après, l'équipe municipale reste motivée et soudée par la réalisation des projets qui sont les siens, même si Pascale GARRET a souhaité se retirer pour des raisons personnelles et indépendantes de la vie communale.

Le développement de notre village et l'image qu'il donne à l'extérieur constituent également des objets de satisfaction.

En effet, notre population augmente régulièrement, il y a peu de ruines et de friches, nous avons de nombreuses demandes de logements, et notre lotissement se complète peu à peu.

Nos associations sont actives et n'hésitent pas à se lancer dans des organisations ambitieuses, elles savent s'organiser entre elles et unir leurs forces.

Merci à tous les bénévoles qui se sont aventurés dans l'encadrement des activités périscolaires le vendredi après midi et à tous ceux qui, chacun à leur manière, œuvrent autour d'eux pour l'intérêt général fleuréen.

Personnel communal

Depuis quelques jours, vous avez pu observer qu'un deuxième employé municipal était à l'action au village. L'équipe cherchait depuis plusieurs mois un jeune en « contrat d'avenir » pour renforcer le travail de Fabrice DEBOUCHE et créer une véritable équipe.

La candidature d'Arnaud COSSA, qui est Fleuréen, a été déterminante. Certaines tâches sont rendues possibles avec un binôme, et la liste est longue de tous les travaux à faire: ce ne sont pas les idées qui manquent.

Le contrat d'Arnaud COSSA est conclu dans des conditions très satisfaisantes pour l'intéressé, comme pour la commune.



Très haut débit?

Les élus de Terres de Saône ont voté à l'unanimité l'adhésion au Syndicat « Haute-Saône numérique ». Cette collectivité a été créée pour mettre en place progressivement le Très haut débit dans les communes.

Objectif: 30 méga dès 2020.

(Le débit effectif à Fleurey aujourd'hui avoisine les 5 mégabits/s)




Sur le territoire de Terres de Saône, les communes de Fleurey et Amoncourt feront partie d'une première tranche de travaux qui débuteront vraisemblablement en 2017.


Cette opération coûtera à la Communauté de Communes 9€ par habitant et par an pendant 10 ans.

Nos étangs:

Les décisions définitives:

Les étangs 1-2-3 bénéficient du statut d'eaux closes ; la pêche y est autorisée avec la carte de pêche vendue en Mairie

 Les étangs 4-10 sont classés en réserve de pêche ; la pêche y est strictement interdite. L'étang 10 est loué au club de jet ski pour deux ans.

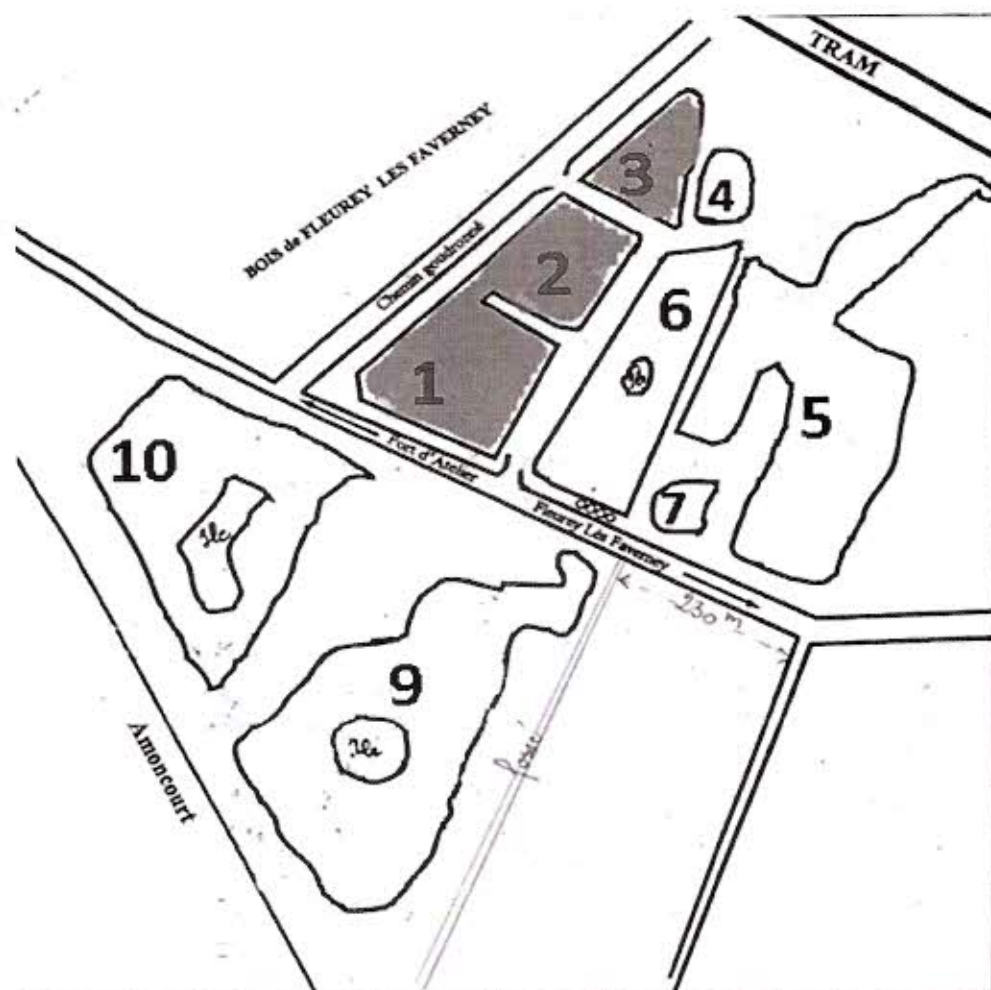
 Les étangs 5-6-9 sont classés en eaux libres, la pratique de la pêche y est soumise à l'arrêté préfectoral réglementant la pratique de la pêche en eau douce, ce qui impose l'adhésion à une Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique et être à jour de sa taxe piscicole. Une convention est signée avec la Fédération.

PRIX DES CARTES :

A l'année :

- | | |
|---------------------------------------|--|
| - Pêcheurs domiciliés à Fleurey: 20 € | - Pêcheurs extérieurs à Fleurey : 30 € |
| - Jeunes de 14 à 18 ans : 15 € | - Carte "enfants" (< à 14 ans) : Gratuit |

Au week-end : : 10 €



Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) : qu'est-ce que c'est?

C'est un document de planification urbaine qui traduit un véritable projet urbain à long terme, mettant en avant l'intérêt général de la commune, de façon organisée et structurée dans le temps et dans l'espace, intégrant les besoins en équipements.

Il répond à tous les enjeux de la planification territoriale : développement urbain, mixité sociale et urbaine, développement économique, déplacements, mise en valeur du patrimoine, préservation de l'espace agricole et naturel...

Il permet d'avoir recours à une multitude d'outils (emplacements réservés, droit de préemption urbain, outils réglementaires, espace boisé classé.

Notre village se développe, nous avons un cadre de vie agréable, et nous devons anticiper sur ce développement.

La nouvelle loi sur l'urbanisme, la loi ALUR, qui est particulièrement précise et contraignante, risque de faire perdre aux communes qui ne seraient pas dotées d'un PLU de dernière génération, la maîtrise totale de leur urbanisme.

Au-delà de cette anticipation, le PLU permet de structurer une réflexion globale sur les besoins communaux, les limites, les zones à préserver, les services à mettre en place, en cohérence avec les réalités supra communales, les besoins en eau, les capacités de traitement, le retour d'activités commerciales, l'implantation de structures collectives, les projets liés à la production d'énergie, etc...

Notre carte communale, rendue caduque par la loi ALUR, doit évoluer ou disparaître.

L'équipe municipale a lancé un appel d'offres le 09 mars 2015 et obtenu deux réponses.

C'est le bureau d'études: « INITIATIVE » qui a été retenu pour un prix de **20 325.00€ HT**, subventionné.

Un travail de longue haleine, qui durera environ deux ans.

Les Fleuréens seront régulièrement conviés à participer aux réunions de compte-rendu, à donner leur avis sur différents sujets.

Nous vous invitons à suivre ce travail intéressant.

L'Eau Potable

L'Agence Régionale de Santé nous a transmis le bilan du contrôle sanitaire 2014 de nos analyses d'eau: l'eau des sources de Fleurey a présenté une qualité bactériologique satisfaisante. L'eau était consommable. En 2014 nous avons mis en service un traitement de désinfection.

La commune devra mener à terme la procédure de mise en place des périmètres de protection et engager une étude de mise à l'équilibre de l'eau.

L'équipe Municipale vous remercie tous d'avoir bien voulu relever votre compteur d'eau.

La consommation annuelle facturée est de 29 199 m³

Nous vous rappelons qu'en période estivale et en attendant que notre réseau soit renforcé, il convient de limiter les arrosages, de surveiller les fuites.

Toute consommation inhabituelle doit être signalée en Mairie ou aux élus.





BAPTEME EN JET DECOUVERTE

Réservé
Habitants de Fleurey

12 JUILLET



Tel un tour de manège, en duo avec un membre du club, balade tranquille ou à fond les gaz...

Venez découvrir notre loisir, sensations garanties.

Renseignements et inscription

jetclubhautsaonais@hotmail.com

PROGRAMMATION 2015

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE SAONE

FÊTE MEDIEVALE

Amance – Favorney au temps de Jean 1^{er} de Neuchâtel

Du 25 au 28 juin :

-25/06 : Conférence sur Jean 1er de Neuchâtel par Vianney Muller, historien à l'Université Nancy 2.

-27/06: Inauguration du Circuit de la Tour avec les Chevaliers de Franche-Comté et les Derniers Trouvères

-28 juin : Grande journée de reconstitution à Favorney, avec les Chevaliers de Franche-Comté, les Derniers Trouvères, la compagnie de l'Envolante, les habitants d'Amance et de Favorney en costumes

Rendez-vous à 9h30, place du Général de Gaulle –

Du 27 juin au 5 juillet : Exposition : «Les Neufchâtel et la Toison d'Or», salle St Pierre, église de Favorney

CINEMA DE PLEIN AIR

Festival «Ciné sites» : 1 lieu, 1 film, 1 histoire

Du 15 au 21 juillet

- Mercredi 15 juillet : Montureux-lès-Baulay
- Jeudi 16 juillet : Le Val-Saint-Eloi (sous réserve)
- Vendredi 17 juillet : Fleurey-lès-Favorney
- Samedi 18 juillet : Senoncourt
- Dimanche 19 juillet : Menoux
- Lundi 20 juillet : Venisey
- Mardi 21 juillet : Auxon-lès-Vesoul (sous réserve)

FOLKLORE

26^e Festival international de Folklore en Terres de Saône du 31 juillet au 9 août

Un spectacle dans toutes les communes de Terres de Saône avec : - Le Tibet - Le Togo - Tahiti - La Bolivie - La Serbie - La Botswana - La Georgie - L'Allemagne - La Lituanie - La Moldavie - L'Egypte -

JOURNEES DU PATRIMOINE

Samedi 19 et dimanche 20 septembre (Programme en cours)

Dimanche 20 septembre : Balade contée à Amance, découverte insolite du patrimoine avec l'association A.E.C.A à partir de 14 h 00 devant la mairie

FESTIVAL DU CINEMA

A Favorney et Port-sur-Saône sur un thème défini

Du 23 au 29 novembre Une place offerte aux 1500 enfants scolarisés sur le territoire et aux 300 élèves du collège de Favorney.

Samedi et dimanche : films tout public

SPECTACLES DE FIN D'ANNEE 2015

Salle Saônexpo à Port-sur-Saône

18. 19. 20 décembre «Le Village aux 2000 étoiles»

Spectacle de fin d'année à Saônexpo pour les 1500 enfants scolarisés sur le territoire Terres de Saône.

Communauté de communes: compétence scolaire

Depuis le premier janvier 2015, c'est la Communauté de communes qui a pris la charge de l'organisation de la vie scolaire et péri scolaire sur les 39 communes du territoire.

Objectifs affichés: proposer une égalité d'offres, de services, de moyens, apporter des activités complémentaires, réfléchir aux regroupements les plus cohérents.



« Pas de fermeture d'école sans l'accord des maires », promesse du président.

La « comcom » a donc repris le personnel ATSEM (Sylvie Marion), sur la base du même quota horaire effectué auparavant. Elle a repris la charge des frais d'énergie, des fournitures scolaires, téléphone, informatique, électricité.

Pour cela, la commune devra verser des « charges transférées », à hauteur de 40000 € par an, sur la base de ce que coûtait l'école à la commune en 2012.

En 2014, l'équipe municipale d'Amoncourt a corrigé une anomalie en acceptant de partager le salaire de l'ATSEM avec Fleurey, au prorata du nombre d'enfants scolarisés en maternelle. (7500 €)

Le transfert de charge n'ayant pas été calculé en tenant compte de cette disposition nouvelle, la commune de Fleurey sollicitera à nouveau sa voisine jusqu'à ce qu'un nouveau calcul sur les années 2014, 2015 soit réalisé en communauté de communes.

L'école reste la propriété de la commune, elle est mise à disposition. La commune a livré à la communauté un bâtiment ravalé, entretenu, et dont l'isolation a été récemment renforcée.



Une Boulangerie, c'est possible?

La commune possède un bâtiment sur la place du village. L'équipe municipale a fait réaliser une étude de marché qui s'est avérée positive.

Un meunier qui diffuse ses farines artisanales de qualité est prêt à nous accompagner.

Installer une boulangerie est une initiative qui doit être durable.

Le projet doit emporter l'adhésion de la population. Les Fleuréens seront consultés dès que le projet sera présentable...

Les principales décisions de votre Conseil Municipal

BATIMENTS COMMUNAUX

Location de la petite salle communale

(Rez de Chaussée de la Mairie)

Cette salle est louée moyennant le tarif de

- 30€ la 1/2 journée
- 50€ la journée



Salle des Fêtes: tarifs

150€ le week end pour les habitants de Fleurey

250€ le week end pour les extérieurs

50€ un jour en semaine et 30€ la vaisselle

(80€ et 30€ pour les extérieurs)

Un service de nettoyage de 50€ est proposé pour tout locataire de la salle qui en fait la demande lors de la signature du contrat.

AFFOUAGE

Délai de débardage: 01/09/2015

RAPPEL: la réalisation des parcelles de nettoyage est déterminante pour la distribution de lots d'affouage.

INFORMATION: le Conseil Municipal a décidé de créer une régie de recettes: le règlement de l'affouage aura désormais lieu lors du tirage au sort. (10€ la portion)



FINANCES COMMUNALES

Lors de la séance de Conseil Municipal d'avril, le Maire a fait le bilan des dotations de l'Etat et du produit fiscal perçus par la commune ces dernières années. Ainsi, compte tenu,

- De la réalisation des travaux programmés et notamment à la restauration de l'église, de la remise à niveau du réseau d'approvisionnement en eau potable
- De la nécessité de passer dans la tranche 2 pour obtenir des subventions plus favorables dans les dossiers de gros travaux
- De la baisse des dotations de l'Etat programmée sur 3 ans (-10 000€ environ)

D'augmenter les taux de 5%, ce qui représente un produit fiscal supplémentaire de 2900€ par rapport à 2014.

La fiscalité communale (taxe d'habitation et taxes foncières confondues) représente une ressource annuelle de 58 000€.

Remboursement de prêt.

Suite à l'emprunt de 160 000€ contracté en 2005 au Crédit Agricole pour la réfection de la canalisation AEP sur 30 ans, la commune a procédé à une renégociation.

L'échéance trimestrielle de remboursement passera de 2 260 € à 1 660€.